



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D10 - Lancement du programme d'éducation artistique et culturelle « Graines d'artistes », édition 2023-2024 – Plan de financement

Date de convocation : 22 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 5

Philippe BARRIERE à Françoise MESNARD ; Médéric DIRAISON à Jean MOUTARDE ; Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Jean-Marc REGNIER à Cyril CHAPPET ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

Absents excusés : 3

Houria LADJAL ; Hénoc CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ;

Absent : 1

Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Cyril CHAPPET

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D10 - Lancement du programme d'éducation artistique et culturelle « Graines d'artistes », édition 2023-2024 - Plan de financement

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Dans le cadre de l'année scolaire 2023-2024, le service des affaires culturelles lance la 13^{ème} édition du programme d'éducation artistique et culturelle « Graines d'artistes », à destination du public scolaire des Vals de Saintonge.

Le groupe de musique « Hollywood Bazar », composé de Grégory Boutinon et Vincent Michaud, la réalisatrice de courts et longs-métrages et photographe Laetitia Tura, ainsi que l'auteur-dessinateur de bandes dessinées Thibault Lambert, ont été sélectionnés parmi 20 candidatures pour accompagner 9 classes de 9 établissements scolaires du territoire (5 de Saint-Jean-d'Angély et 4 de Vals de Saintonge Communauté). Ensemble, artistes, enseignants et élèves découvriront les établissements culturels de la ville et imagineront en classe un projet artistique sur le thème « Résistances ». Le 28 mars 2024, un mini-festival réunira les enfants qui se présenteront mutuellement leurs créations. Une soirée-rencontre avec chacun des artistes dans les établissements culturels angeziens, ouverte à tous, ponctuera l'année. Au long du projet, il est demandé aux participants de créer un lien avec les anciens, les EHPAD et les associations patriotiques du territoire.

« Graines d'artistes » est accompagné financièrement par l'État (DRAC Nouvelle-Aquitaine), le Département de la Charente-Maritime, Vals de Saintonge Communauté et l'association ADAM (Association pour le Développement des Animations au Musée). Une aide supplémentaire est apportée directement aux établissements scolaires par le Rectorat de Poitiers.

Le budget nécessaire à la réalisation de « Graines d'artistes » 2023-2024 est d'un montant prévisionnel de 14 000 €. Il se décompose comme suit :

Coût du projet	Financements du projet
Honoraires artistiques : 12 000 €	Participation forfaitaire en nature des classes : 840 €
Achat de matériel et communication : 2 000 €	Ville de Saint-Jean-d'Angély : 2 860 €
Total : 14 000 €	Vals de Saintonge Communauté : 2 000 €
	Département de la Charente-Maritime : 1 000 €
	DRAC Nouvelle-Aquitaine : 5 800 €
	Rectorat de Poitiers (versé aux classes) : 1 000 €
	Mécénat en nature ADAM : 500 €
	Total : 14 000 €

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20230928-
2023_09_D10-DE

AR Sous-préfecture le 29 SEP. 2023

Publication dématérialisée le 29 SEP. 2023

Conseil municipal du 28 septembre 2023

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la réalisation du programme d'éducation artistique et culturelle « Graines d'artistes » 2023-2024 pour un montant prévisionnel de 14 000 € ;
- d'émettre un avis favorable quant au plan de financement présenté ;
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant légal à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0



Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD

TÉLÉTRANS MIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20230928-
2023_09_D10-DE

AR Sous-préfecture le 29 SEP. 2023

Publication dématérialisée le 29 SEP. 2023

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.